

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Departmental Individual Standing Offer (DISO)  
Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

There is a security requirement.

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Special Projects/Projets Spéciaux  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage/, Phase III  
Floor 10C1/Étage 10C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> COURT REPORTING SERVICES		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 4R001-13R001/A	<b>Date</b> 2013-07-24	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 4R001-13R001	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001	
<b>File No. - N° de dossier</b> 104z1.4R001-13R001	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZL-104-26229		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b>		2013-07-09
<b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-08-01</b>		<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Carriere, Gerry		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 104z1
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6260 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-9235	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

**La présente modification a pour but de mettre à jour le Barème de prix et la Base de paiement, et de reporter la date de clôture au 1er août 2013.**

**1. Sous la pièce jointe 1 de la Partie 3 - Barème de prix**

Supprimer la totalité du Barème de prix et le remplacer par ce qui suit.

**Pièce jointe 1 de la Partie 3  
BARÈME DE PRIX**

L'offrant devrait remplir le présent barème de prix et l'inclure dans son offre financière. À tout le moins, l'offrant doit répondre à l'exigence du barème de prix en insérant dans son offre financière, pour chacune des périodes indiquées ci-dessous, son prix ferme tout compris (en \$ CAN).

**1. Période de l'offre à commandes (de l'émission jusqu'au 30 juin 2015)**

**1.1 Honoraires de présence**

Table 1a - Horaires de présence				
A	B	C	D	E
Article	Besoin	Fréquence estimative	Prix ferme tout compris par heure	Prix Total = (C*D)
i)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 1 heure au plus.	1	\$	\$
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - plus d'une heure.	1	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

Table 1b - Horaires de présence

A	B	C	D	E
Article	Besoin	Fréquence estimative	Prix ferme tout compris	Prix Total = (C*D)
i)	Présence pour chaque période de 15 minutes de temps supplémentaire.  Remarque:  Le temps supplémentaire susmentionné sera payé pour chaque cycle de 15 minutes commencé. Par exemple, si 22 minutes de temps supplémentaire sont travaillées, le paiement sera versé pour 30 minutes (1er montant pour 0 à 15 minutes, 2e montant pour plus de 15 minutes à 22 minutes.	1	\$	\$
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 3 heure au plus.	1	\$	\$
iii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (à l'exclusion des conférence téléphoniques)  - Plus de 3 heures, mais moins de 8 heures.	1	\$	\$
iv)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 48 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de l'audience.	1	\$	\$
v)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 24 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de la conférence téléphonique.	1	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

## 1.2 Honoraires de transcription

Tableau 2 - Honoraires de transcription				
A	B	C	D	E
Article	Besoin	Nombre estimatif de pages	Prix ferme tout compris par page	Prix Total = (C*D)
i)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison d'un jour.</b>	13,000	\$	\$
ii)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison d'un jour.</b>	26,000	\$	\$
iii)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 2 jours.</b>	1,000	\$	\$
iv)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 2 jours.</b>	500	\$	\$
v)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 5 jours.</b>	1,000	\$	\$
vi)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 5 jours.</b>	1,000	\$	\$
vii)	Prix par page pour un exemplaire papier original et 1 CD ROM aux fins de vente aux parties et au public.	3,000	\$	\$
viii)	Prix par page pour des exemplaires additionnels - un, aux fins de vente aux parties et au public.	500	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

## 2. Option de prolongation de la période de l'offre à commandes (du 1 juillet 2015 au 30 juin 2017)

### 2.1 Honoraires de présence

Table 1a - Horaires de présence				
A	B	C	D	E
Article	Besoin	Fréquence estimative	Prix ferme tout compris par heure	Prix Total = (C*D)
i)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 1 heure au plus.	1	\$	\$
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - plus d'une heure.	1	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

Table 1b - Horaires de présence

A	B	C	D	E
Article	Besoin	Fréquence estimative	Prix ferme tout compris	Prix Total = (C*D)
i)	<p>Présence pour chaque période de 15 minutes de temps supplémentaire.</p> <p>Remarque:</p> <p>Le temps supplémentaire susmentionné sera payé pour chaque cycle de 15 minutes commencé. Par exemple, si 22 minutes de temps supplémentaire sont travaillées, le paiement sera versé pour 30 minutes (1er montant pour 0 à 15 minutes, 2e montant pour plus de 15 minutes à 22 minutes).</p>	1	\$	\$
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 3 heure au plus.	1	\$	\$
iii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (à l'exclusion des conférence - Plus de 3 heures, mais moins de 8 heures.	1	\$	\$
iv)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 48 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de l'audience.	1	\$	\$
v)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 24 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de la conférence téléphonique.	1	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

## 2.2 Honoraires de transcription

Tableau 2 - Honoraires de transcription				
A	B	C	D	E
Article	Besoin	Nombre estimatif de pages	Prix ferme tout compris par page	Prix Total = (C*D)
i)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison d'un jour.</b>	13,000	\$	\$
ii)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison d'un jour.</b>	26,000	\$	\$
iii)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 2 jours.</b>	1,000	\$	\$
iv)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 2 jours.</b>	500	\$	\$
v)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 5 jours.</b>	1,000	\$	\$
vi)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 5 jours.</b>	1,000	\$	\$
vii)	Prix par page pour un exemplaire papier original et 1 CD ROM aux fins de vente aux parties et au public.	3,000	\$	\$
viii)	Prix par page pour des exemplaires additionnels - un, aux fins de vente aux parties et au public.	500	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

### 3. Option de prolongation de la période de l'offre à commandes (du 1 juillet 2017 au 30 juin 2019)

#### 3.1 Honoraires de présence

Table 1a - Horaires de présence				
A	B	C	D	E
Article	Besoin	Fréquence estimative	Prix ferme tout compris par heure	Prix Total = (C*D)
i)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 1 heure au plus.	1	\$	\$
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - plus d'une heure.	1	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

Table 1b - Horaires de présence

A	B	C	D	E
Article	Besoin	Fréquence estimative	Prix ferme tout compris	Prix Total = (C*D)
i)	Présence pour chaque période de 15 minutes de temps supplémentaire.  Remarque:  Le temps supplémentaire susmentionné sera payé pour chaque cycle de 15 minutes commencé. Par exemple, si 22 minutes de temps supplémentaire sont travaillées, le paiement sera versé pour 30 minutes (1er montant pour 0 à 15 minutes, 2e montant pour plus de 15 minutes à 22 minutes).	1	\$	\$
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 3 heure au plus.	1	\$	\$
iii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (à l'exclusion des conférence  - Plus de 3 heures, mais moins de 8 heures.	1	\$	\$
iv)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 48 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de l'audience.	1	\$	\$
v)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 24 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de la conférence téléphonique.	1	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

## 3.2 Honoraires de transcription

Tableau 2 - Honoraires de transcription				
A	B	C	D	E
Article	Besoin	Nombre estimatif de pages	Prix ferme tout compris par page	Prix Total = (C*D)
i)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison d'un jour.</b>	13,000	\$	\$
ii)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison d'un jour.</b>	26,000	\$	\$
iii)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 2 jours.</b>	1,000	\$	\$
iv)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 2 jours.</b>	500	\$	\$
v)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 5 jours.</b>	1,000	\$	\$
vi)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 5 jours.</b>	1,000	\$	\$
vii)	Prix par page pour un exemplaire papier original et 1 CD ROM aux fins de vente aux parties et au public.	3,000	\$	\$
viii)	Prix par page pour des exemplaires additionnels - un, aux fins de vente aux parties et au public.	500	\$	\$
Prix estimatif total (à l'exclusion de la TPS/TVH) =				\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

4R001-13R001/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

4R001-13R001

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

104z14R001-13R001

Buyer ID - Id de l'acheteur

104z1

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

#### 4. Sommaire

Tableau sommaire		
1	Prix évalué total (somme des montants des articles 1 à 6 inclusivement) =	\$
2	TPS/TVH, selon le cas =	\$

## 2. Sous l'annexe "B" - Base de paiement

Supprimer la totalité de l'annexe "B" et le remplacer par ce qui suit.

### Annexe " B " BASE DE PAIEMENT

#### Section - A

Tous les produits livrables comprennent les frais de livraison et les droits de douane canadiens, le cas échéant.

Aucuns frais ne seront facturés si l'audience est suspendue ou ajournée.

Les conférences téléphoniques sont habituellement enregistrées à distance depuis le bureau du sténographe judiciaire. Il n'est pas nécessaire que le sténographe judiciaire soit lui-même présent dans la salle de conférence, à moins que le responsable du projet n'en fasse explicitement la demande. Une journée complète d'audience est considérée comme une période de huit (8) heures, y compris une demi-heure pour le dîner.

#### 1. Période de l'offre à commandes (de l'émission jusqu'au 30 juin 2015)

##### 1.1 Honoraires de présence

Table 1a - Horaires de présence		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris par heure
i)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 1 heure au plus.	\$ (rempli à émission)
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - plus d'une heure.	\$ (rempli à émission)

Table 1b - Horaires de présence		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris
i)	Présence pour chaque période de 15 minutes de temps supplémentaire.  Remarque:  Le temps supplémentaire susmentionné sera payé pour chaque cycle de 15 minutes commencé. Par exemple, si 22 minutes de temps supplémentaire sont travaillées, le paiement sera versé pour 30 minutes (1er montant pour 0 à 15 minutes, 2e montant pour plus de 15 minutes à 22 minutes.	\$ (rempli à émission)
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 3 heure au plus.	\$ (rempli à émission)
iii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (à l'exclusion des conférence téléphoniques) - Plus de 3 heures, mais moins de 8 heures.	\$ (rempli à émission)
iv)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 48 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de l'audience.	\$ (rempli à émission)
v)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 24 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de la conférence téléphonique.	\$ (rempli à émission)

Coût estimatif total des honoraires de présence: \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

## 1.2 Honoraires de transcription

Tableau 2 - Honoraires de transcription		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris par page
i)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison d'un jour.</b>	\$ (rempli à émission)
ii)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison d'un jour.</b>	\$ (rempli à émission)
iii)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 2 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
iv)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 2 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
v)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 5 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
vi)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 5 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
vii)	Prix par page pour un exemplaire papier original et 1 CD ROM aux fins de vente aux parties et au public.	\$ (rempli à émission)
viii)	Prix par page pour des exemplaires additionnels - un, aux fins de vente aux parties et au public.	\$ (rempli à émission)

Coût estimatif total des honoraires de transcription: \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

Solicitation No. - N° de l'invitation

4R001-13R001/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

104z1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

4R001-13R001

File No. - N° du dossier

104z14R001-13R001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## 2. Frais de déplacement et de séjour

L'entrepreneur obtiendra le paiement de ses frais autorisés de déplacement et de séjour lorsque les audiences sont tenues à l'extérieur de la RCN ou à l'extérieur des lieux d'audience mentionnés dans la clause 8 - Lieux des audiences, de l'énoncé des travaux.

L'entrepreneur obtiendra le remboursement, au prix coûtant, de ses frais autorisés de déplacement et de séjour qu'il engage de manière raisonnable et convenable dans l'exécution des travaux, sans aucune indemnité pour le profit et les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux annexes B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux " voyageurs " plutôt que celles qui se rapportent aux " employés ".

Les frais de déplacement seront payés à l'entrepreneur uniquement à partir de la ville la plus proche mentionnée à la clause 8 - Lieux des audiences, de l'énoncé des travaux (par exemple, si une audience a lieu à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) et que la ville la plus proche mentionnée est Halifax (N.-É.), les frais de déplacement seront payés uniquement pour la distance entre Halifax et Charlottetown).

Aucuns frais de déplacement ne seront facturés au Tribunal dans le cas des audiences tenues dans toutes les villes où le sténographe judiciaire réside ou des audiences tenues dans un rayon de 40 milles/64 kilomètres du lieu de résidence du sténographe judiciaire, lorsque celui-ci est un employé de l'entrepreneur ou est assujéti à une convention conclue avec ce dernier.

Tous les déplacements doivent être préalablement autorisés par écrit par le responsable du projet du GTC.

Le Tribunal ne doit pas accepter les frais de déplacement et de séjour que l'entrepreneur engage par suite d'un déménagement nécessaire pour répondre aux conditions d'un contrat subséquent.

Coût estimatif total - Frais de déplacement et de séjour : \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

## 3. Coût estimatif total

Coût estimatif total pour la période de l'offre à commandes : \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

## Section - B

Le présent article s'applique uniquement si le Canada exerce l'option de prolongation de l'offre à commande.

### 1. Période de prolongation de l'offre à commandes (du 1 juillet 2015 au 30 juin 2017)

Tous les produits livrables comprennent les frais de livraison et les droits de douane canadiens, le cas échéant.

Aucuns frais ne seront facturés si l'audience est suspendue ou ajournée.

Les conférences téléphoniques sont habituellement enregistrées à distance depuis le bureau du sténographe judiciaire. Il n'est pas nécessaire que le sténographe judiciaire soit lui-même présent dans la salle de conférence, à moins que le responsable du projet n'en fasse explicitement la demande. Une journée complète d'audience est considérée comme une période de huit (8) heures, y compris une demi-heure pour le dîner.

#### 1.1 Honoraires de présence

Table 1a - Horaires de présence		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris par heure
i)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 1 heure au plus.	\$ (rempli à émission)
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - plus d'une heure.	\$ (rempli à émission)

Table 1b - Horaires de présence		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris
i)	Présence pour chaque période de 15 minutes de temps supplémentaire.  Remarque : Le temps supplémentaire susmentionné sera payé pour chaque cycle de 15 minutes commencé. Par exemple, si 22 minutes de temps supplémentaire sont travaillées, le paiement sera versé pour 30 minutes (1er montant pour 0 à 15 minutes, 2e montant pour plus de 15 minutes à 22 minutes.	\$ (rempli à émission)
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 3 heures au plus.	\$ (rempli à émission)
iii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (à l'exclusion des conférences téléphoniques) - Plus de 3 heures, mais moins de 8 heures.	\$ (rempli à émission)
iv)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 48 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de l'audience.	\$ (rempli à émission)
v)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 24 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de la conférence téléphonique.	\$ (rempli à émission)

Coût estimatif total des honoraires de présence : \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

## 1.2 Honoraires de transcription

Tableau 2 - Honoraires de transcription		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris par page
i)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison d'un jour.</b>	\$ (rempli à émission)
ii)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison d'un jour.</b>	\$ (rempli à émission)
iii)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 2 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
iv)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 2 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
v)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 5 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
vi)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 5 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
vii)	Prix par page pour un exemplaire papier original et 1 CD ROM aux fins de vente aux parties et au public.	\$ (rempli à émission)
viii)	Prix par page pour des exemplaires additionnels - un, aux fins de vente aux parties et au public.	\$ (rempli à émission)

Coût estimatif total des honoraires de transcription: \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

Solicitation No. - N° de l'invitation

4R001-13R001/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

104z1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

4R001-13R001

File No. - N° du dossier

104z14R001-13R001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## 2. Frais de déplacement et de séjour

L'entrepreneur obtiendra le paiement de ses frais autorisés de déplacement et de séjour lorsque les audiences sont tenues à l'extérieur de la RCN ou à l'extérieur des lieux d'audience mentionnés dans la clause 8 - Lieux des audiences, de l'énoncé des travaux.

L'entrepreneur obtiendra le remboursement, au prix coûtant, de ses frais autorisés de déplacement et de séjour qu'il engage de manière raisonnable et convenable dans l'exécution des travaux, sans aucune indemnité pour le profit et les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux annexes B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux " voyageurs " plutôt que celles qui se rapportent aux " employés ".

Les frais de déplacement seront payés à l'entrepreneur uniquement à partir de la ville la plus proche mentionnée à la clause 8 - Lieux des audiences, de l'énoncé des travaux (par exemple, si une audience a lieu à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) et que la ville la plus proche mentionnée est Halifax (N.-É.), les frais de déplacement seront payés uniquement pour la distance entre Halifax et Charlottetown).

Aucuns frais de déplacement ne seront facturés au Tribunal dans le cas des audiences tenues dans toutes les villes où le sténographe judiciaire réside ou des audiences tenues dans un rayon de 40 milles/64 kilomètres du lieu de résidence du sténographe judiciaire, lorsque celui-ci est un employé de l'entrepreneur ou est assujéti à une convention conclue avec ce dernier.

Tous les déplacements doivent être préalablement autorisés par écrit par le responsable du projet du GTC.

Le Tribunal ne doit pas accepter les frais de déplacement et de séjour que l'entrepreneur engage par suite d'un déménagement nécessaire pour répondre aux conditions d'un contrat subséquent.

Coût estimatif total - Frais de déplacement et de séjour : \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

## 3. Coût estimatif total

Coût estimatif total pour la période de l'offre à commandes : \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

## Section - C

Le présent article s'applique uniquement si le Canada exerce l'option de prolongation de l'offre à commande.

### 3. Période de prolongation de l'offre à commandes (du 1 juillet 2017 au 30 juin 2019)

Tous les produits livrables comprennent les frais de livraison et les droits de douane canadiens, le cas échéant.

Aucuns frais ne seront facturés si l'audience est suspendue ou ajournée.

Les conférences téléphoniques sont habituellement enregistrées à distance depuis le bureau du sténographe judiciaire. Il n'est pas nécessaire que le sténographe judiciaire soit lui-même présent dans la salle de conférence, à moins que le responsable du projet n'en fasse explicitement la demande. Une journée complète d'audience est considérée comme une période de huit (8) heures, y compris une demi-heure pour le dîner

#### 1.1 Honoraires de présence

Table 1a - Horaires de présence		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris par heure
i)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 1 heure au plus.	\$ (rempli à émission)
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - plus d'une heure.	\$ (rempli à émission)

Table 1b - Horaires de présence		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris
i)	<p>Présence pour chaque période de 15 minutes de temps supplémentaire.</p> <p>Remarque:</p> <p>Le temps supplémentaire susmentionné sera payé pour chaque cycle de 15 minutes commencé. Par exemple, si 22 minutes de temps supplémentaire sont travaillées, le paiement sera versé pour 30 minutes (1er montant pour 0 à 15 minutes, 2e montant pour plus de 15 minutes à 22 minutes).</p>	\$ (rempli à émission)
ii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (conférences téléphoniques) - 3 heures au plus.	\$ (rempli à émission)
iii)	Présence à des fins d'enregistrement seulement (à l'exclusion des conférences téléphoniques) - Plus de 3 heures, mais moins de 8 heures.	\$ (rempli à émission)
iv)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 48 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de l'audience.	\$ (rempli à émission)
v)	Annulation des services, si l'entrepreneur est avisé moins de 24 heures (y compris les fins de semaine) avant le début de la conférence téléphonique.	\$ (rempli à émission)

Coût estimatif total des honoraires de présence: \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

## 1.2 Honoraires de transcription

Tableau 2 - Honoraires de transcription		
A	B	C
Article	Besoin	Prix ferme tout compris par page
i)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison d'un jour.</b>	\$ (rempli à émission)
ii)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison d'un jour.</b>	(rempli à émission)
iii)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 2 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
iv)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 2 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
v)	Prix par page pour la première copie et un CD ROM contenant un document en MS Word, un document en PDF, un enregistrement numérique avec annotations et les rapports minutés - <b>livraison de 5 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
vi)	Prix par page pour chaque copie additionnelle - <b>livraison de 5 jours.</b>	\$ (rempli à émission)
vii)	Prix par page pour un exemplaire papier original et 1 CD ROM aux fins de vente aux parties et au public.	\$ (rempli à émission)
viii)	Prix par page pour des exemplaires additionnels - un, aux fins de vente aux parties et au public.	\$ (rempli à émission)

Coût estimatif total des honoraires de transcription: \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

Solicitation No. - N° de l'invitation

4R001-13R001/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

104z1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

4R001-13R001

File No. - N° du dossier

104z14R001-13R001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## 2. Frais de déplacement et de séjour

L'entrepreneur obtiendra le paiement de ses frais autorisés de déplacement et de séjour lorsque les audiences sont tenues à l'extérieur de la RCN ou à l'extérieur des lieux d'audience mentionnés dans la clause 8 - Lieux des audiences, de l'énoncé des travaux.

L'entrepreneur obtiendra le remboursement, au prix coûtant, de ses frais autorisés de déplacement et de séjour qu'il engage de manière raisonnable et convenable dans l'exécution des travaux, sans aucune indemnité pour le profit et les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux annexes B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux " voyageurs " plutôt que celles qui se rapportent aux " employés ".

Les frais de déplacement seront payés à l'entrepreneur uniquement à partir de la ville la plus proche mentionnée à la clause 8 - Lieux des audiences, de l'énoncé des travaux (par exemple, si une audience a lieu à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) et que la ville la plus proche mentionnée est Halifax (N.-É.), les frais de déplacement seront payés uniquement pour la distance entre Halifax et Charlottetown).

Aucuns frais de déplacement ne seront facturés au Tribunal dans le cas des audiences tenues dans toutes les villes où le sténographe judiciaire réside ou des audiences tenues dans un rayon de 40 milles/64 kilomètres du lieu de résidence du sténographe judiciaire, lorsque celui-ci est un employé de l'entrepreneur ou est assujéti à une convention conclue avec ce dernier.

Tous les déplacements doivent être préalablement autorisés par écrit par le responsable du projet du GTC.

Le Tribunal ne doit pas accepter les frais de déplacement et de séjour que l'entrepreneur engage par suite d'un déménagement nécessaire pour répondre aux conditions d'un contrat subséquent.

Coût estimatif total - Frais de déplacement et de séjour : \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).

## 3. Coût estimatif total

Coût estimatif total pour la période de l'offre à commandes : \_\_\_\_\_ \$ (rempli à l'émission).